

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité - Justice

Ministère de l'Énergie et du Pétrole



SOCIETE MAURITANIENNE D'ELECTRICITE (Groupe SOMELEC)



Projet d'Interconnexion Électrique en 225 kV Mauritanie-Mali et de
développement de centrales solaires associées (PIEMM)

Financement : Banque Africaine de Développement (BAD)

**Termes de référence pour le recrutement d'un Assistant au Spécialiste
de Passation des Marchés du Projet (Assistant SPM)**

Secteur : Energie

Référence de l'accord de financement : PRET N°: 2100150044245

N° d'Identification du Projet : P-Z1-FA0-214

Juin 2026

I- CONTEXTE

I.1) CONTEXTE STRATÉGIQUE

A. Contexte, stratégie et objectifs

Le sous-secteur de l'électricité en Mauritanie et au Mali est confronté à d'importants défis dont notamment : (i) le faible taux d'accès à l'électricité ; (ii) le déficit de l'offre par rapport à la demande d'électricité et (iii) la forte prédominance de la production d'électricité à base de combustible fossile dans le mix énergétique. Pour surmonter ces contraintes dans un sous-secteur aussi important pour le développement économique et social, les Gouvernements des 2 pays ont adopté des stratégies visant l'accès universel de leur population à l'électricité en ligne avec les ODD. L'objectif de développement du présent projet d'interconnexion électrique en 225 kV Mauritanie-Mali et de développement des centrales solaires associées (PIEMM) s'intègre parfaitement dans les visions des gouvernements des deux pays.

En effet, la Stratégie nationale de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP 2016-2030) de la Mauritanie s'articule autour de trois grands axes, à savoir : (i) promouvoir une croissance forte, durable et inclusive, (ii) développer le capital humain et l'accès aux services sociaux de base et (iii) renforcer la gouvernance dans toutes ses dimensions. Elle est déclinée en trois plans quinquennaux d'actions prioritaires dont le second couvrant la période 2021-2025 comprend 189 projets structurants dont l'interconnexion électrique de la Mauritanie avec le Mali. Le PIEMM est donc bien aligné sur la SCAPP et s'insère dans le 2^{ème} domaine du Document stratégie pays (DSP 2023-2028) de la Banque qui s'inscrit dans le cadre du Nexus « Eau-Agriculture-Energie ».

B. Contexte sectoriel et institutionnel

Malgré les efforts consentis cette dernière décennie, le taux d'accès à l'électricité reste relativement faible (55% en Mauritanie en 2025) avec de fortes disparités entre les milieux urbain et rural (taux de 6% en milieu rural). En 2025, la capacité de production totale disponible était de 520,1 MW (SOMELEC). Cette capacité nationale de production reste relativement faible et dominée par la production thermique (fuel) qui se hisse à 55,64%. Avec une telle structure du mix énergétique, l'équilibre financier de la SOMELEC est difficilement atteignable, surtout dans un contexte de prix administrés qui de plus est tributaire des renchérissements des cours mondiaux du combustible fossile. La situation financière est particulièrement plus éprouvée ces dernières années par des fluctuations très prononcées des cours du combustible du fait notamment des impacts de la pandémie COVID 19 et des récents conflits dans le monde. Par ailleurs, l'inexistence d'une ligne de transport à capacité adéquate empêche la Mauritanie d'enlever toute la quote-part de la capacité de production d'énergie (94,2 MW) qui lui est réservée de la capacité des trois centrales hydroélectriques de l'OMVS (Manantali, Gouina et Félou) qui est de 400 MW. Aussi, il convient de noter que la centrale éolienne de 100 MW construite à Boulanouar est utilisée à moins de 70% de sa capacité alors qu'elle aurait pu être raccordée à un réseau électrique de transport en substitution aux productions thermiques ou pour desservir des localités intérieures de la Mauritanie dépourvues d'accès à l'électricité.

I.2 DESCRIPTION DU PROJET

L'objectif de développement du projet est de stimuler l'accroissement des capacités de production d'énergie solaire et l'accès universel en Mauritanie et au Mali, par le déploiement de réseaux électriques. Les objectifs spécifiques visés sont de : (i) établir une connexion électrique haute tension (225 kV) sur 1 373 km d'une capacité de transit de 600 MW entre les deux pays ; (ii) construire une centrale solaire d'une capacité de 50 MWc à Kiffa (Mauritanie) qui sera connectée à la ligne d'interconnexion 225 kV ; (iii) raccorder 100 000 nouveaux ménages (dont 80 000 en Mauritanie et 20 000 au Mali) au réseau électrique dans les localités traversées par la ligne 225 kV dans les deux pays avec des compteurs intelligents à prépaiement ; (iv) créer des opportunités d'entrepreneuriat agricoles et de services pour les jeunes et les femmes ; (v) contribuer au développement du commerce régional de l'électricité et (vi) préparer les études de faisabilité nécessaires au développement en IPP des centrales solaires de Néma en Mauritanie et de Yélimané au Mali pour une capacité cumulée d'au moins 100 MWc.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet PIEMM, la SOMELEC envisage de recruter un ensemble d'experts dont un Assistant au Spécialiste en Passation des Marchés (Assistant SPM).

Les termes de référence suivants concernent le recrutement d'un Spécialiste Chargé du suivi-évaluation **Mission et profil d'un Assistant au Spécialiste en Passation des Marchés (Assistant SPM):**

1. Mission et activités de l'Assistant du l'Assistant SPM

La Société Mauritanienne d'électricité (Groupe SOMELEC) souhaite contracter les services d'un assistant au spécialiste en passation des marchés (SPM) pour le projet d'interconnexion électrique en 225 kV Mauritanie-Mali et de développement des centrales solaires associées (PIEMM).

Placé sous l'autorité du spécialiste en passation des marchés (SPM) du projet PIEMM, en coordination avec les différents Services impliqués/responsables dans l'exécution, il doit veiller au respect des procédures relatives à la passation des marchés (de consultants, de fournitures, de travaux ou de services matériels) et contribuer à leur bonne exécution. Il lui rend compte de toutes les activités soumises à sa responsabilité concernant la programmation, l'acquisition et le suivi de l'exécution des prestations. Il participe aux commissions de passation des marchés, en assure le secrétariat et veille au bon classement et à l'archivage de la documentation relative aux marchés. Il est tenu au respect des normes de confidentialité, de transparence et de rigueur exigées par les procédures en vigueur.

Dans l'exercice de ses fonctions, il devra notamment, sous la supervision directe du Spécialiste en passation des marchés publics, assurer les missions suivantes :

1) Participe à l'élaboration et veiller à l'actualisation périodique des Plans de Passation des Marchés consolidés du Projet ;

- 2) Participe à l'élaboration du calendrier d'acquisition des services de consultants, des biens, travaux ou de services matériels du projet en collaboration avec les ingénieurs concernés conformément aux conventions de financement ;
- 3) Met en œuvre, pour chaque processus, les règles et procédures de passation de marchés applicables, conformément au cadre de passation en vigueur (national ou BAD).;
- 4) Participe à l'élaboration des dossiers d'appel d'offres et des demandes de propositions des marchés et commandes à passer par l'UGP en collaboration avec les ingénieurs concernés en veillant au respect des procédures du/des bailleurs ;
- 5) Assure le suivi du (des) processus de Non Objection des bailleurs pour les acquisitions prévues selon le système de la Banque ;
- 6) Assure le classement et l'archivage de l'ensemble des documents relatifs à la passation des marchés, en mettant en place un système d'archivage intégré, à la fois physique et numérique.
- 7) Appuie le Spécialiste en Passation des Marchés (SPM) dans l'accomplissement de ses missions et assure son intérim en cas d'absence. ;
- 8) Participe aux séances publiques d'ouverture des offres pour représenter l'Assistant SPM et s'assurer du bon déroulement de ces opérations et du contrôle-qualité des rapports d'ouverture des offres et propositions reçues, préparés par la SOMELEC ;
- 9) Assure l'élaboration des rapports d'ouverture des plis réalisés par la Commission interne des achats de l'UGP, ainsi que le secrétariat et l'archivage des documents de ladite Commission.
- 12) Participe aux travaux des commissions des marchés ;
- 13) Prépare les réponses aux demandes de clarification des soumissionnaires et aux commentaires des bailleurs de fonds et les organes de contrôle ;
- 15) Accomplit les formalités administratives liées aux contrats ;
- 16) assiste l'Assistant SPM dans le suivi de l'ensemble des marchés signés ;
- 17) Produit des rapports trimestriels et annuels sur la passation des marchés ;
- 18) Assure et maintient à jour l'inscription des activités de passation des marchés ;
- 19) Effectue tous les travaux demandés par la CMI et l'UGP relevant de son domaine ;
- 20) Applique les règlements internes de la SOMELEC.

II- Compétences et qualifications requis pour le l'Assistant SPM

Pour l'exécution de la présente mission, le Consultant devra recruter un profil titulaire d'un diplôme supérieur d'au moins BAC +5 en Ingénierie, Administration publique, Droit, Économie, Gestion, ou dans tout autre domaine connexe.

L'Assistant au Spécialiste de Passation des Marchés devra présenter les compétences et expériences suivantes :

- Justifier d'une expérience professionnelle minimale de cinq (5) ans dans le domaine de la passation des marchés, dont au moins trois (3) ans en qualité d'assistant au spécialiste en passation des marchés, ou dans un poste similaire, au sein :
 - de projets financés par la Banque Africaine de Développement ou d'autres bailleurs ;

- d'organes de passation, de contrôle ou de régulation des marchés publics en Mauritanie ;
- ou d'organes de passation des marchés d'un pays membre de la BAD.
- Bonne maîtrise du système de passation des marchés publics mauritanien ;
- Excellente connaissance des procédures et techniques de passation des marchés de la BAD ;
- Maîtrise du français, avec une capacité avérée de communication orale et écrite.
- Aptitude démontrée à résoudre les problématiques liées à la passation des marchés publics.
- Solides compétences en communication et en travail en équipe.
- Excellentes capacités de rédaction de rapports et forte aptitude au travail collaboratif.
- Maîtrise des outils informatiques, notamment les logiciels de traitement de texte, tableurs et PowerPoint.

NB : Les candidats âgés de plus de 63 ans ne sont pas éligibles à ce poste.

III. Obligation de l'administration de SOMELEC

Le personnel recruté aura à sa disposition tous les documents et logistiques nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

IV. Lieu et durée de la mission

Le consultant sera basé à Nouakchott, avec la possibilité d'effectuer des missions de terrain dans la zone d'intervention du Projet ou au besoin dans d'autres lieux en relation avec l'exécution du projet. Il lui sera proposé un contrat d'une durée d'un (1) an, renouvelable sur la durée du Projet PIEMM, sous réserve d'une évaluation annuelle des performances.

Le consultant sera recruté pour la mise en œuvre du projet, signera un contrat sur la durée d'exécution restante du projet sans toutefois excéder sa date de clôture. Cependant, seules les prestations pour les douze (12) premiers mois de ce contrat sont supposées être fermes. La continuation du contrat s'étalera jusqu'à la clôture du projet mais reste subordonnée à une évaluation annuelle satisfaisante des performances du consultant faite sur la base des critères de performance en relation avec les termes de références du consultant.

A l'issue de chaque évaluation annuelle, le représentant autorisé du projet notifiera par courrier le consultant de la continuité ou non de son contrat en fonction des résultats de l'évaluation. Cette notification devra intervenir dans un délai de 30 jours minimum. Faute de quoi, le contrat sera réputé avoir été renouvelé.

V. Evaluation des dossiers des candidats

Grille d'évaluation des candidats

La grille d'évaluation des candidats est présentée dans le tableau suivant :

Désignation	Note
1. Qualifications générales	
1.1 Niveau académique (10 points) <ul style="list-style-type: none"> • Diplôme de niveau Bac+5 dans les domaines de l'ingénierie, l'administration publique, le droit, l'économie, la gestion : 10 points • Diplôme de niveau inférieur à Bac+5 : 0 point • Absence de diplôme, non conforme ou de niveau inférieur : disqualifié 	10 Points
1.2 Expériences générales (20 points maximum) Disposer d'au moins cinq (05) années d'expérience professionnelle dans le domaine des marchés publics, acquise au sein de l'administration publique ou du secteur privé (entreprises, bureaux d'études et bureaux d'expertise), ou auprès des bailleurs de fonds et partenaires de développement, et des organisations non gouvernementales. Soit n le nombre d'années d'expérience professionnelle : <ul style="list-style-type: none"> • Si n = 5 ans → 15 points. • Si n < 5 ans → 0 point • Si n > 5 ans, la note est attribuée au prorata, à raison de +1 point par année supplémentaire au-delà de 5 ans, dans la limite maximale de 20 points. 	20 points
2. Expériences spécifiques	
Expériences spécifiques relatives aux prestations à effectuer (max. 50 points) 2.1 Avoir occupé, pendant au moins trois (03) ans, le poste d'assistant spécialiste en passation des marchés (SPM) ou dans un poste similaire, ou avoir été membre d'une commission de passation, de contrôle ou de régulation des marchés publics, dans le cadre de projets financés par des bailleurs de fonds multilatéraux, ou au sein d'organes de passation, de contrôle ou de régulation des marchés publics, d'une entité publique, ou encore dans le cadre de projets financés par des bailleurs de fonds (tels que la BAD, l'IDA, la BID, etc.) : 10 points par année d'expérience spécifique en passation des marchés publics dans la limite de 30 points. 2.2 Avoir suivi/reçu des formations sur les règles et procédures nationales de passation des marchés 10 points, Avoir suivi/reçu des formations sur les règles et procédures d'acquisition des bailleurs de fonds multilatéraux 10 points.	50 points

Bonne maîtrise de de l'utilisation du pack office (MS Word, MS Excel, MS 5 Outlook, PowerPoint...).	05 points
Bonne maîtrise du système de passation des marchés publics mauritanien Justifier d'avoir participé dans l'élaboration ou le contrôle d'un DAO : 2points ; Justifier d'avoir participé à l'évaluation des offres : 2 points ; Justifier d'avoir participer à la gestion ou l'exécution de contrat : 1 points ;	05 points
Expériences dans la passation des marchés ou dans la mise en œuvre de projets soumis aux règles et procédures de la BAD ou la BM : 4 points Justifier d'avoir participé dans l'élaboration d'un DAO: 2points ; Justifier d'avoir participé à l'élaboration des TdR : 2 points ; Justifier d'avoir participer à la l'élaboration d'une Demande de Proposition (DP): 1 points ;	05 points
Bonne maîtrise de la langue française	05 points
Total	100 points

La note minimale requise pour être éligible est de 70 points/100. Le candidat ayant obtenu la note totale la plus élevée et supérieure à la note minimale ci-dessus sera invité à négocier un contrat. **NB : En cas d'égalité de points, le consultant ayant plus de missions spécifiques énumérées aux points 2.1et 2.2 e la grille d'évaluation sera privilégié.**

- Les copies des diplômes doivent être certifiées conformes aux originaux ;
- Seules les références accompagnées d'attestations de bonne fin ou de service fait, établies par les bénéficiaires et attestant de la satisfaction du client, seront prises en compte dans l'évaluation des dossiers de candidature. Toute référence non appuyée par une attestation mentionnant clairement la période d'exécution et le poste occupé sera écartée de l'évaluation.;
- Seules les pièces constitutives du dossier de candidature libellées en français ou accompagnées de leur traduction conforme dans cette langue seront prises en compte lors de l'évaluation.

VI. **Clause de Confidentialité**

Le Consultant retenu s'engage à garder strictement confidentielles toutes les informations, données et documents portés à sa connaissance dans le cadre de l'exécution du présent contrat, et à ne les utiliser que pour les besoins de celui-ci, pendant toute la durée du contrat et après sa cessation.

Il prendra toutes les mesures nécessaires pour protéger ces informations et s'engage à les restituer ou détruire à la fin du contrat, sauf obligation légale contraire.

Ne sont pas considérées comme confidentielles les informations devenues publiques sans faute du Consultant ou obtenues légalement auprès d'un tiers non soumis à une obligation de confidentialité.

Toute violation de cette clause pourra entraîner la résiliation du contrat et donner lieu à réparation du préjudice subi par le Client.